



## **AVIS PUBLIC** **DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, le directeur général et greffier de la Ville de Normandin, que le 11 septembre 2023 à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

Au lots 3 554 284 et 6 516 943 sur la rue Lydoric-Doucet : autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à un usage non résidentiel (un dôme utilisé comme bâtiment principal pour des fins d'entreposage). L'implantation du bâtiment projetée comprend le recouvrement d'une toile alors que l'article 8.4.1 du Règlement de zonage #424-2011 stipule que l'emploi des matériaux de recouvrement extérieur tel que les tissus et les toiles en polyuréthane, de polyéthylène ou tout autre matériau similaire est prohibé.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 24<sup>E</sup> JOUR D'AOÛT 2023

  
Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 24 août 2023, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023.

  
Jean-Sébastien Nadeau